



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à **Salle du Conseil Municipal**, le **28 mars 2024**, à **18H00**.

Affiché le 14/03/2024

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- 01 - Approbation du compte de gestion commune 2023
- 02 - Vote du compte administratif commune 2023
- 03 - Affectation du résultat du budget communal
- 04 - Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57
- 05 - Vote des taux d'imposition communaux 2024
- 06 - Vote du budget primitif commune 2024
- 07 - Vote des subventions aux associations
- 08 - Approbation du compte de gestion régie de transport 2023
- 09 - Vote du compte administratif régie de transport 2023
- 10 - Affectation du résultat régie de transport
- 11 - Vote du budget primitif régie de transport 2024
- 12 - Délibération pour la retrocession du chemin d'accès à la maison de Mr Tougard
- 13 - Autorisation donnée au Maire pour signer l'avenant 3 de la convention de service commun informatique (2022/2026)
- 14 - Participation communale à la destructions de nids de frelons asiatiques
- 15 - Convention de Mise à disposition des services Assurance, Commande Publique, Juridique et Foncier de Caux Seine agglo
- 16 - Signature d'une convention de partenariat financier avec la fondation 30 millions d'amis
- 17 - Point Caux Seine Agglo
- 18 - Point commune
- 19 - Questions diverses

Le Maire, M. Christophe TETREL